



Pauline MANESSE

Avocat Associé
Avocat depuis 2010

Droit Pénal, Droit des Victimes
Master II Droit Pénal et Science Criminelles, Formation privatiste judiciaire
Parle Anglais

T. 03 52 62 01 89 F. 03 26 05 41 62
Secrétaire [Arnaud FASSIER](#)

Sa biographie

C'est au contact de [Vincent DURTETTE](#) que Pauline MANESSE décide de devenir Avocate. Ce dernier lui a transmis son intérêt pour la matière pénale à son arrivée au Cabinet ACG en Août 2005. L'expérience acquise depuis aux côtés de [Jocelyne BEYER BUCHWALTER](#) et de [Gérard CHEMLA](#) l'a confortée dans son souhait de faire de cette discipline son contentieux de prédilection.

Devenue Associée depuis janvier 2013, Pauline Manesse intervient au sein du Cabinet ACG en Droit Pénal et Droit des Victimes :

- Catastrophe
- Crash aérien
- Explosion
- Réparation du préjudice corporel
- Responsabilité médicale
- Droit des personnes
- Droit des mineurs
- Indemnisation des préjudices
- Accident collectif
- Victimes en série

À titre d'exemple, elle a collaboré à l'étude de dossiers d'accidents collectifs pour le Cabinet ACG :

- [Avocat des victimes de l'attentat du Bardo](#) du 18 mars 2015
- [Avocat dans l'affaire des surirradiés d'Epinal](#), plaidée en octobre 2012
- [Avocat dans le dossier des irradiés de Toulouse](#)
- [crash de LA VEZE](#) à Besançon en octobre 2006,
- [effondrement de la passerelle du QUEEN MARY 2 le 15 Novembre 2003](#), étudié à l'occasion d'un stage auprès de la Fédération Nationale des Victimes d'Accidents Collectifs,
- [crash du CONCORDE](#) à Gonesse le 25 juillet 2000,
- [crash de l'A310](#) de la compagnie KENYA AIRWAYS le 30 Janvier 2000